

# **CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**DU LUNDI 24 JUIN 2013**

**À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN**

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h35)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2013	5
5. PRÉAVIS N° 9/2013 – RAPPORT DE GESTION 2012	5
6. PRÉAVIS N° 10/2013 – COMPTES 2012	6
7. PRÉAVIS N° 12/2013 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉNOVATION PONCUTELLE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, CHEMIN DES COLOMBAIRES, ÉTAPE 2	11
8. PRÉAVIS N° 13/2013 – DÉCORATION ET ÉCLAIRAGE DE NOËL	13
9. PRÉAVIS N° 11/2013 – REGROUPEMENT DES SDIS DE GOURZE, FORESTAY ET SAVIGNY	16
10. PRÉAVIS N° 14/2013 – CRÉATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX (ASCL) PAR LES COMMUNES DE BOURG-EN-LAVAUX, CHEXBRES, PUIDOUX, RIVAZ ET SAINT-SAPHORIN	16
11. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION	18
12. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL	18
13. COMMUNICATION N° 2/2013 – SUCCESSION FAILLETTAZ	19
14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	23
15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	25

M. Jean-Louis Bandini, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse, Mme Zoe Decker du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

**1. APPEL NOMINAL**

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux : Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	55 Conseillers communaux selon la liste de présence	<b>55</b>
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Monique Bersier, Pascale Bochud, Nadia Cuénoud, Katharina Leyvraz, Nicolas Blanc, Alain Chollet, Christian Fiaux, Vivian Gaudin, Daniel Gay, Emmanuel Hug, Patrice Humbert, Pietro Scalfaro, Michel Trolliet et Simon Vogel	<b>14</b>
TOTAL :		<b>69</b>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

En préambule, Le Président souhaite apporter deux modifications à l'ordre du jour concernant les points 5, 6 et 10, comme suit :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Communications du Bureau du Conseil communal
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2013
5. Préavis n° 9/2013 - Rapport de gestion 2012
6. Préavis n° 10/2013 – Comptes 2012
7. Préavis n° 12/2013 - Remplacement de la conduite d'eau potable, modernisation de l'éclairage public et rénovation ponctuelle du réseau d'assainissement, chemin des Colombaires, étape 2
8. Préavis n° 13/2013 - Décoration et éclairage de Noël
9. Préavis n° 11/2013 - Regroupement des SDIS de Gourze, Forestay et Savigny
10. Préavis n° 14/2013 - Création de l'Association Scolaire Centre Lavaux (ASCL) par les communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin
11. Election de la Commission de gestion
12. Election du Bureau du Conseil
13. Communication n° 2/2013 – Succession Faillettaz

14. Communications municipales
15. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

### 3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

#### **Information :**

La dernière séance du Conseil communal aura lieu **le vendredi 6 décembre**, selon la décision de la majorité des voix du Conseil (44 voix pour, 23 contre et 2 non votants).

#### **Scrutin du dimanche 9 juin 2013**

##### Votations fédérales

- 1) *Initiative populaire du 7 juillet 2011 "Élection du Conseil fédéral par le peuple"*  
Refusée par 1'342 voix contre 218
- 2) *Modification du 28 septembre 2012 de la loi fédérale sur l'asile (LAsi)*  
Acceptée par 1'095 voix contre 452

##### Votations cantonales

- 1) *Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)*  
Acceptée par 1'199 voix contre 248
- 2) *Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)*  
Acceptée par 1'135 voix contre 321
- 3) *Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'État)*  
Acceptée par 1'376 voix contre 57
- 4) *Modifications des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)*  
Acceptée par 1'358 voix contre 72

Taux de participation de 47.74 %

**Prochains scrutins :** les 22 septembre et 24 novembre 2013.

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2013**

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

**5. PRÉAVIS N° 9/2013 – RAPPORT DE GESTION 2012**

Chacun a reçu le rapport de gestion 2012 de la Municipalité, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Conseil communal examine tout d'abord la gestion, dicastère après dicastère.

**Dicastère Autorités : Conseil communal et Municipalité (pages 7 à 20)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Administration générale – Personnel - Urbanisme (pages 21 à 37)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Finances – Travaux - Infrastructure (pages 38 à 46)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Protection de la population – Affaires sociales - Assainissement (pages 47 à 53)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Sécurité – Promotion économique - Tourisme (pages 54 à 58)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Voirie – Domaines viticoles - Espaces verts (pages 59 à 64)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Police des constructions – Bâtiments – Forêts (pages 65 à 70)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**Dicastère Ecoles – Culture – Développement durable (pages 71 à 75)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président clôt la discussion sur la gestion et ouvre ensuite celle sur **les Comptes 2012**, chapitre par chapitre.

## **6. PRÉAVIS N° 10/2013 – COMPTES 2012**

Chacun a reçu la brochure des comptes pour l'exercice 2012, ainsi qu'une copie du rapport de la Commission de gestion, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

### **1. Chapitre Administration générale (pages 14 à 16)**

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Aux comptes 101.300.300 et 101.318.500 concernant les charges du Conseil communal, elle remarque que les montants effectifs sont plus élevés que ceux budgétés. Qu'en est-il ?

M. le Président : Il explique que les honoraires du secrétariat ne tiennent pas seulement compte des séances du Conseil, mais aussi de bien d'autres tâches encore : élections, votations les dimanches, établissement du règlement du Conseil communal (en extra), préparation des séances, etc. Il y a eu beaucoup de travail au départ pour la mise en place et il tient à préciser que les factures de la secrétaire sont contrôlées, validées et signées par lui-même. De plus, 6 séances de Conseil ont été planifiées en 2012, alors que le budget n'en prévoyait que 5.

La parole n'est plus demandée.

### **2. Chapitre Finances (pages 17 et 18)**

La discussion est ouverte.

M. S. Crosa : Au compte 210.330.100 « Défalcatiions – Pertes sur débiteurs », il constate que le montant dépasse de CHF 300'000 celui budgété.

M. A. Hersperger, boursier : Il explique qu'il reçoit de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) le boucllement avec le listing des pertes sur débiteurs. Il s'agit en l'occurrence d'un gros cas représentant pratiquement les 2/3 et qui a dû être défalqué en 2012.

Mme V. Hill : Au compte 210.401.100 « Impôt sur bénéfice des personnes morales », le montant effectif est beaucoup plus bas que celui budgété. Qu'en est-il ?

M. Hersperger, boursier : Il faut savoir que pour les personnes morales, les chiffres sont extrêmement volatiles et on peut passer d'une année à l'autre de

CHF 300'000 à CHF 100'000 ou moins. En 2013, on est à zéro dans ce compte. Cela provient d'une chute des bénéfices imposables.

M. R. Bech : Au compte 220.365.300 « Participations à la culture » et au compte 220.480.900 « Prélèvement au fonds de réserve », avec le commentaire figurant en bas de page, il souhaite quelques compléments d'information sur ces écritures, leurs rôle et fonction, malgré qu'il soit à même de comprendre le mécanisme.

M. B. Rufi : La fondation Buttin-de-Loës est une fondation nouvellement créée qui a repris les biens d'une ancienne fondation du Musée historique de Lausanne, ainsi que de l'Association des Amis de la Maison Buttin-de-Loës. Cette nouvelle fondation a été créée sous l'impulsion d'Alain Parisod, ancien Syndic de Grandvaux. La Maison Buttin-de-Loës se trouve en haut de la Route de Cully, à gauche, attenante à l'ancien bâtiment administratif de Grandvaux. Dans ses murs, elle a un musée, une salle Renaissance qui peut accueillir environ 50 à 60 personnes, un pressoir et des jardins loués au public. Cette nouvelle fondation a été créée par la cession du Musée historique de Lausanne de l'ancienne à la nouvelle fondation, soit le musée et deux bâtiments situés au Sentier des Vinches 1 et 3. L'ancienne fondation cédait CHF 300'000 représentant le capital de dotation de l'ancienne fondation et l'une des conditions pour créer cette nouvelle fondation, c'était l'apport de CHF 800'000 de la part de la commune de Grandvaux. Cette somme est destinée à financer des transformations relativement importantes qui vont débiter cet automne. Le 1<sup>er</sup> projet comporte environ CHF 1,5 millions de travaux dans ce bâtiment. Lors de la constitution de cette fondation, la commune de Grandvaux a doté ces CHF 800'000 qui ont fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal et a créé un fonds de réserve pour ce même montant. La Commission des finances dont il faisait partie a proposé de ne pas verser de suite CHF 800'000, mais CHF 300'000 équivalant au montant apporté par l'autre fondation. La différence de CHF 500'000 sera versée au moment où les travaux auront débuté sur demande du Conseil de fondation. C'est la raison pour laquelle cette dette a été constituée en 2012 vis-à-vis de la fondation et le montant de CHF 800'000 provisionné a été dissous. Cela ne charge pas les comptes de fonctionnement de l'exercice 2012 de la commune de Bourg-en-Lavaux.

Il saisit l'occasion pour inviter tous ceux qui ont envie de célébrer un anniversaire, un mariage ou toute autre manifestation dans ce lieu magnifique, de se rendre sur le site Internet, disponible à l'adresse <http://www.buttin-de-loes.ch/>.

M. le Président : Il souhaite préciser que Mémoire de Lausanne était propriétaire de la Maison Buttin-de-Loës et était d'accord de la céder pour 1 franc

symbolique, toutefois les objets qui font musée aujourd'hui appartiennent toujours à Mémoire de Lausanne.

M. R. Bech : Au compte 220.380.010 « Attribution fonds facture sociale et péréquation » pour un montant de CHF 477'000 et également sur la somme de CHF 793'000 (compte 720.380.010) dans le compte facture sociale, il souhaite savoir comment ces montants ont été déterminés ?

M. A. Hersperger, boursier : Ces sommes ont été basées sur la valeur du point d'impôt 2012 qu'il a repris au travers des calculs fournis par le canton pour la détermination des acomptes 2013. Sur cette base, il a évalué le solde de la facture sociale et de la péréquation que la commune devra payer en 2013, au moment de la réception début septembre du décompte final 2012 du canton. C'est la raison pour laquelle le fonds de réserve est de CHF 2'270'000 à fin 2012 et devrait être suffisant.

Mme L. de Palma : Au compte 220.451.900 « Incitation cantonale à la fusion », elle demande si le montant de CHF 1'950'00 a été versé, s'il correspond à ce qui a été promis et s'il reste encore quelque chose à verser ?

M. A. Hersperger, boursier : Ce montant correspond exactement à ce qui a été promis (voir budget 2012) et a été versé dans son intégralité en mars 2012.

La parole n'est plus demandée.

### **3. Chapitre Domaines et Bâtiments (pages 19 à 29)**

La discussion est ouverte.

Mme V. Hill : Concernant les imputations internes pour la conciergerie (point relevé par la Commission de gestion), on est loin de ce qui a été budgété. Elle souhaite aussi savoir si les achats des produits de nettoyage sont centralisés, car elle constate de grandes variations ?

M. A. Hersperger, boursier : Il a repris les pourcentages remis par son collègue et responsable des concierges qui a établi une statistique sur 2 mois, selon le nombre d'heures que les concierges ont indiqué par bâtiment. Il a réparti ensuite la somme de CHF 700'000 en fonction de ces statistiques. Cette base est différente de celle qui avait été prise dans le budget, puisqu'il n'y avait aucune base. Cette répartition n'est pas bonne et les imputations 2013 seront faites sur la base de chiffres effectifs.

Concernant les produits de nettoyage, ils ont été répartis en fonction des coûts des concierges.



M. G. Hauert, Municipal : L'achat des produits de nettoyage est centralisé actuellement à Cully, pour pratiquement 99% des cas.  
Concernant les imputations internes des concierges, la statistique sur 2 mois est erronée, car cela ne correspond pas à la réalité.

M. Y. Delaloye : S'il prend l'exemple de la Rue du Temple 17 (page 20), il s'agit d'un immeuble qui est pratiquement tout loué à des tiers et cela n'a pas de sens d'avoir imputé autant de conciergerie pour finalement essuyer une perte. Si un bâtiment doit rapporter à la commune, c'est bien celui de la Préfecture. Il souhaite, pour l'exercice 2013, d'y réfléchir à deux fois ou de revoir les loyers si, fondamentalement, les charges effectives sont aussi élevées.

M. J. Potterat : Il relève que toutes les questions soulevées figurent dans le rapport de la Commission de gestion. Il aimerait bien que les membres du Conseil le lisent, du temps serait ainsi gagné.

La parole n'est plus demandée.

#### **4. Chapitre Travaux (pages 30 à 34)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **5. Chapitre Instruction Publique & Cultes (pages 35 et 36)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **6. Chapitre Police (pages 37 et 38)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **7. Chapitre Sécurité Sociale (page 39)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

#### **8. Chapitre Services Industriels (pages 40 et 41)**

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion.

Mme L. de Palma : A la page 8, la Commission de gestion a posé la question sur le projet d'assainissement des Gérignes. Qu'en est-il concrètement ?

M. P. Chollet, Municipal : Concernant l'assainissement des Gérignes, il s'agit de 2 maisons qui se situent à la limite de Forel et Grandvaux. Ces 2 habitations sont sous forme de fosse septique dont une qui a tendance à fuir. Dans le cadre du Conseil communal de Grandvaux, ce dernier a voté un

assainissement qui était à bout touchant pour que les travaux se fassent et une des deux propriétaires a mis les pieds au mur. Ces travaux doivent absolument être faits. Le gros souci était que, dans le cadre du Plan directeur communal, on avait une zone artisanale située à côté. La question était de savoir si on devait créer une chambre pour la collecte des eaux usées en fonction d'une future zone artisanale, étant donné que cela sera remonté par pompage dans la conduite d'eaux usées? On va donc prévoir une chambre suffisamment grande et les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

Mme V. Hill : Elle souhaite appuyer la proposition de la Commission de gestion (page 3), afin que les membres du Conseil intercommunal de l'APOL et bientôt ceux de l'ASCL fassent régulièrement rapport au Conseil communal.

M. J.-L. Denisart : Il informe l'audience que les documents officiels que le Conseil intercommunal traite sont disponibles sur le site Internet de l'APOL, à l'adresse Internet suivante: <http://www.apol.ch/N506/organe-deliberant.html>

M. M. Duboux : A la page 60 des comptes 2012 « Inventaire des titres », il constate que certaines actions n'existent plus.

M. A. Herpserger, boursier : Selon la remarque en bas de page, l'inventaire des titres n'est pas terminé, faute de temps. Il y aura donc un toilettage.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le rapport de gestion 2012 de la Municipalité (préavis N° 9/2013) ;
- vu les comptes 2012 de la Municipalité (préavis N° 10/2013 du 22 avril 2013) ;
- lu le rapport de la Commission de gestion ;
- considérant que ces objets ont été régulièrement portés à l'ordre du jour,

## DECIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

- **d'approuver** la gestion relative à l'exercice 2012 et d'en donner décharge à la Municipalité et à la Commission de gestion ;
- **d'approuver** les comptes 2012, tels que présentés.

Le Président remercie M. Herpserger du travail minutieux fourni et également la Commission de gestion de son excellent rapport.

**7. PRÉAVIS N° 12/2013 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D’EAU POTABLE, MODERNISATION DE L’ÉCLAIRAGE PUBLIC ET RÉNOVATION PONCUTELLE DU RÉSEAU D’ASSAINISSEMENT, CHEMIN DES COLOMBAIRES, ÉTAPE 2**

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n’est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. le Président : Il constate une diminution des coûts proposée par la Commission des finances et souhaite entendre cette dernière pour savoir ce qui lui a permis de prendre cette décision, alors que la Commission ad hoc s’est tenue au préavis de la Municipalité.

M. B. Rufi : Il se réfère au préavis de la Municipalité et indique que la Commission des finances a été au courant des soumissions rentrées, alors que ce n’était pas le cas lors de la rédaction du préavis municipal. Les montants s’avèrent donc sensiblement plus faibles par rapport aux entreprises que la Municipalité va retenir. Sur cette base, la Commission des finances a demandé à ce que les honoraires d’architectes soient recalculés. Puis elle a confirmé le montant des soumissions rentrées, ramené les honoraires d’ingénieurs à CHF 74’300 HT, rajouté un poste non prévu au préavis « Divers & Imprévus » de 10%, soit un montant de CHF 49’000. Les divers postes totalisent donc la somme de CHF 593’000.-.

M. le Président : Il demande au 1<sup>er</sup> membre de la Commission ad hoc si cette dernière se rallie aux conclusions de la Commission des finances ?

M. R. Baehler : La Commission ad hoc s’est basée sur le préavis municipal et n’était pas en possession des soumissions rentrées. Elle se rallie donc aux conclusions de la Commission des finances.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Lors de la réunion de la Commission ad hoc, cette dernière n’était pas en possession des calculs des soumissions rentrées. La Commission des finances a donc raison.

M. Y. Delaloye : Il ne peut qu’insister sur le fait d’organiser une information aux habitants sur le chantier, puisqu’elle est mentionnée dans le préavis. Cela n’a pas été fait lors de la première étape et il sera fort agréable pour l’ensemble des habitants, surtout que dans certains petits chemins, les habitants ne pourront plus descendre en voiture.

- M. J.-P. Haenni, Municipal : Lors de la réunion avec la Commission ad hoc, il avait eu la chance d'avoir M. Weisser du Bureau d'ingénieurs et la décision d'insister d'informer et avertir les riverains a été prise, pour parer au manquement lors de la 1<sup>ère</sup> étape.
- Mme L. de Palma : Elle annonce une bonne nouvelle, indiquant que le montant sera inférieur, car on ne peut pas totaliser des sommes HT et TTC.
- M. B. Rufi : Il précise que les montants TTC sont mentionnés, car la commune ne peut pas récupérer la TVA, par contre, lorsqu'elle peut refacturer les taxes, comme c'est le cas pour l'eau et s'agissant d'investissements, les montants sont indiqués HT.
- Mme F. Reijsoo : A la page 2 du rapport de la Commission des finances, il est mentionné que cet investissement figure sur le plan des investissements 2011-2016 pour un montant de CHF 400'000 en 2013. Même si le montant de CHF 593'000 est inférieur à ce qui a été annoncé dans le préavis municipal, il dépasse néanmoins les CHF 400'000 figurant au plan des investissements. Quelles en seront les conséquences ?
- M. J.-P. Haenni, Municipal : Il explique que le plan des investissements a été établi il y a deux ans, sans aucune précision. Ces travaux seront financés par un emprunt ou par la trésorerie courante. Cela ne change rien, si ce n'est qu'on aura CHF 200'000 de dépenses en plus.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 12/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 53 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de modernisation de l'éclairage public et de rénovation ponctuelle du réseau d'assainissement
- 2. **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 546'000 HT pour l'eau, CHF 15'000 HT pour l'assainissement et de CHF 32'000 TTC pour l'éclairage public, soit au total CHF 593'000.-.

- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).
- 4. **D'amortir** l'investissement relatif à l'assainissement (chapitre 461) sur l'exercice 2015 par un prélèvement sur le fonds « réseau d'égouts ».
- 5. **D'amortir** l'investissement relatif à l'éclairage public (chapitre 820) sur l'exercice 2015 par un prélèvement de CHF 17'753.95 sur le fonds « éclairage public » et par un prélèvement du solde sur le fonds de réserve « général »
- 6. **D'amortir** l'investissement relatif à l'eau par les subventions ECA estimées à CHF 60'000 et le solde de CHF 486'000 sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 16'200 par année (chapitre 811), la première fois au budget 2015.

## 8. PRÉAVIS N° 13/2013 – DÉCORATION ET ÉCLAIRAGE DE NOËL

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. D. Fauquex : Dans le rapport de la Commission des finances, il estime que les frais d'étude de CHF 35'000 représentant plus de 22% du total sont excessifs.

Mme N. Gross, Municipale : Elle souhaite passer la parole à M. P. Chollet qui était en charge de ce projet sous éclairage public auparavant.

*(Arrivée de M. J. Micol à 20h52)*

M. P. Chollet, Municipal : Lorsqu'il était question d'éclairage de Noël, la Municipalité était consciente que la situation était catastrophique : on se trouvait donc dans une nouvelle commune avec des éclairages désuets sans identité communale. Une première étude a été faite qui a pris 3-4 mois de réflexion. Ensuite, le concept global a été validé par la Municipalité. Ce projet est repris par sa collègue Mme N. Gross puisqu'il s'agit d'aménagements extérieurs.

Mme L. de Palma : Elle trouve l'idée du projet formidable. Toutefois, elle s'interroge sur l'ambition artistique et culturelle du projet. Elle apprécie toutes les idées, sauf les fantômes. Elle croche sur un élément : qu'est-ce cela va-t-il donner par rapport aux autres personnes habituées à voir des décorations classiques (boules rouges, bougies, etc.) ? Elle se demande si ce ne serait pas opportun, pour quelque chose qui va passablement influencer sur l'environnement des habitants, de présenter ce projet publiquement à la population, à la rentrée des vacances par exemple, et écouter les avis. Elle pense qu'une présentation serait utile.

Mme N. Gross, Municipale : Elle craint qu'en donnant la parole à la population, chacun va venir avec son idée et le projet initial serait caduc. Il s'agit d'un projet évolutif.

M. J.-C. Dunant : Il souhaite préciser, en tant que concepteur, qu'il s'agit d'un projet. Avant d'entrer dans les détails, le Conseil communal décide s'il le souhaite ou pas. Il est sensible à la tradition de Noël. Les idées se basent sur des motifs symbolisant Noël, le travail se fera sur une matière qui va rappeler la neige. On ne va pas faire de la dictature dans les villages. Il n'est pas contre de faire une présentation publique, mais cela ne signifie pas de demander l'avis de chacun. Le but est d'avoir une unité dans le projet, être ouvert et directif. Il s'agit d'un investissement sur 5 ans.

Mme L. de Palma : Elle ne souhaite pas que chacun donne son avis, mais plutôt que la présentation publique se fasse suffisamment à l'avance. Il y a manière à échanges. Il n'y aura pas de retour si aucune présentation n'est faite.

Mme F. Gross : Elle souhaite que le Municipal des finances parle des comptes de la commune. On vote sur beaucoup d'investissements et elle se demande si les finances de la commune permettent d'investir sur ce projet? Elle se rend compte que le taux d'imposition est relativement bas et doute que cela dure encore.

M. J.-P. Haenni, Municipal : A propos des impôts, comme le Conseil le sait déjà, on a pris le taux le plus bas entre les 5 anciennes communes qui était celui de Grandvaux à la fusion. Après Lutry, Bourg-en-Lavaux a le taux le plus bas du district. Il n'est pas possible de vivre avec 5'000 habitants au même taux. Il a déjà un premier jet du budget 2014, préparé avec le boursier, et annonce qu'il ne sera pas meilleur que 2013, sauf pour la facture sociales et la péréquation où une réserve a été prévue. Il souhaite se réunir avec la Commission des finances au sujet du taux d'imposition qui sera voté au mois d'octobre.  
Concernant la décoration, il s'agit d'un investissement de CHF 155'000 sur 5 ans au minimum. Dans chaque hameau, on trouvera la même nouvelle décoration.

Mme N. Gross, Municipale : Elle souhaite préciser que la commune ne va pas catégoriquement supprimer tous les sapins dans chaque village. Il en restera 1 ou 2 grands sapins dans chaque hameau et elle ne va brusquer non plus la population d'un coup par un changement total.

M. P.-A. Fontannaz : Il rappelle à Mme de Palma que les membres du Conseil communal ont été élus par la population qui leur fait confiance par rapport à leurs goûts et choix.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il précise que si le contrat se faisait avec la Romande Energie pendant 5 ans, le montant s'élèverait à CHF 400'000.

Mme B. Leprovost : Elle a entendu parler que des communes échangent leur décoration de Noël avec d'autres pour renouveler de temps en temps. La Municipalité est-elle au courant ?

Mme N. Gross, Municipale : Elle n'a pas entendu parler de ce genre de méthode. Elle estime qu'il est difficile d'imaginer que la décoration de la commune de Morges, par exemple, soit appliquée à Bourg-en-Lavaux et vice-versa. Elle trouve qu'un nouveau projet tel que présenté est une bonne idée.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il souhaite relever que la décoration misérable de Noël de l'année dernière a coûté CHF 20'000.

M. J.-C. Dunant : Comme la Romande Energie loue son matériel, elle le recycle à d'autres villages. C'est la raison pour laquelle on retrouve certaines décorations d'un village à l'autre, sans vraiment de créativité. L'idée est de renforcer l'identité de Bourg-en-Lavaux.

M. le Président : Il indique que des différences de montants sont mentionnées dans le rapport de la Commission des finances par rapport au préavis municipal. Qu'en est-il ?

M. R. Bech : Par souci de cohérence et d'exactitude, la Commission des finances a souhaité distinguer les frais uniques et d'investissement qui font l'objet d'un préavis et de demande de crédit, des frais d'entretien et de gestion annuels. Dans les CHF 136'000 du préavis ne figuraient pas les CHF 35'000 de l'étude initiale et la mise en place du projet, toutefois la 1<sup>ère</sup> année des frais courants annuels étaient compris.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

**Acceptez-vous l'amendement de la Commission des finances, à savoir ajouter les CHF 35'000.- de frais pour l'étude et la conception du projet ?**

Au vote, cet amendement est accepté par 49 voix pour et 5 abstentions.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 13/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 49 voix et 5 abstentions

- 1. **D'autoriser** la Municipalité à acquérir du matériel pour les décorations et l'éclairage de Noël.
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de *CHF 155'000.-* (sortie des liquidités 3 et 4<sup>ème</sup> trimestre 2013)
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC)
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 5 ans, à raison de *CHF 31'000.-* par année (chapitre 440), le premier au budget 2013.

**9. PRÉAVIS N° 11/2013 – REGROUPEMENT DES SDIS DE GOURZE, FORESTAY ET SAVIGNY**

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

**CONCLUSIONS****LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 11/2013 de la Municipalité du 6 mai 2013,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DÉCIDE**

par 54 voix (à l'unanimité)

- **d'adopter** la convention intercommunale sur le SDIS Cœur de Lavaux ;
- **d'adopter** le règlement intercommunal sur le SDIS Cœur de Lavaux et son annexe n° 1.

**10. PRÉAVIS N° 14/2013 – CRÉATION DE L'ASSOCIATION SCOLAIRE CENTRE LAVAUX (ASCL) PAR LES COMMUNES DE BOURG-EN-LAVAUX, CHEXBRES, PUIDOUX, RIVAZ ET SAINT-SAPHORIN**

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.



M. Le Président : Il évoque les amendements proposés par les deux commissions d'étude.

M. Y. Kazemi, Municipal : Le principe est le suivant : le Conseil communal doit voter les amendements qui seront ensuite intégrés ainsi que ceux des autres Conseils s'il y en a, lors de la séance d'installation du Conseil intercommunal qui fera les révisions nécessaires.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote.

**Acceptez-vous les amendements de la commission ad hoc, à l'art. 10, à savoir :**

**1. *Adjonction d'un nouvel alinéa : les procès-verbaux sont publics. Les commissions de gestion des conseils communaux en sont nanties?***

Au vote, cet amendement est accepté par 54 voix (à l'unanimité).

**2. *De tenir compte des vœux de la commission concernant les art. 10, 14 et 23 pour transmission au Conseil intercommunal ?***

Au vote, cet amendement est accepté par 54 voix (à l'unanimité).

**Acceptez-vous les amendements de la Commission des finances ?**

M. Y. Kazemi, Municipal : Il a transmis les propositions d'amendements de la Commission des finances à M. Weber du Service des communes et il a reçu comme réponse qu'elles ne sont pas interdites, toutefois elles ne sont pas légalement nécessaires. Libre à l'association de les voter ou non.

Au vote, les amendements sont acceptés par 52 voix et 2 abstentions.

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 14/2013 de la Municipalité du 13 mai 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

par 54 voix (à l'unanimité)

- **d'adopter** les statuts de l'Association Scolaire Centre Lavaux dès l'approbation de ceux-ci par le canton ;

- **d'ajouter** un nouvel alinéa à l'art. 10 : les procès-verbaux sont publics. Les commissions de gestion des conseils communaux en sont nanties ;
- **de modifier** les statuts :
  - a) Art. 5, organes : introduction d'un alinéa d) l'organe de révision
  - b) Art. 32, chiffre 3 : les comptes sont vérifiés par un organe de révision reconnu par l'ASR (Autorité fédérale de surveillance en matière de révision), puis soumis à l'examen et au visa du Préfet ;
- **de tenir compte** des vœux de la commission ad hoc concernant les Art. 10, 14 et 23 pour transmission au Conseil intercommunal.

## 11. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion se compose actuellement de Mmes et MM. Philippe Mäder (Président), Carole Bugnon-Grand, Florence Gross, Jean-François Parisod, Jacques Potterat, Fenneke Reijsoo et Anne-Véronique Wiget.

Le Président demande aux membres s'ils souhaitent reconduire leur mandat pour une année ?

**Acceptez-vous de réélire cette commission telle quelle ?**

Le Conseil accepte par acclamations.

Le Président remercie la Commission de gestion de son travail.

## 12. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL

M. Jean-Louis Bandini a terminé son mandat de Président après 2 ans. Les actuels scrutateurs, Mme Marlyse Schopfer et M. Lionel Regamey sortent également.

Il y a donc lieu d'élire un-e Président-e, un-e 2<sup>ème</sup> Vice-Président-e et 2 scrutateurs-trices suppléant-e-s.

Le Président demande s'il y a des propositions de Vice-Présidence ? Comme ce n'est pas le cas, il cite quelques propositions de noms.

M. B. Rufi : Il propose M. Denis Fauquex.

M. D. Fauquex : Il a vu sur la liste du Conseil que 25 membres ne font partie d'aucune commission. Il trouve regrettable que personne ne s'annonce, c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'il vit cela dans un Conseil communal.

M. le Président : Il propose Mme L. de Palma.

Mme L. de Palma : Elle regrette de répondre par la négative, car elle souhaite se consacrer à l'avenir scolaire de la commune. Il y a énormément de travail à faire et il n'y a pas beaucoup de gens qui s'y intéressent. On peut l'élire pour tout ce qui a trait à l'école et elle acceptera volontiers.

M. M. Bertholet : Il accepte son mandat de 2<sup>ème</sup> Vice-Président et est élu par acclamations.

M. le Président : Mme P. Bochud et M. R. Emery passent scrutateurs. Y a-t-il des propositions comme scrutateur-trice suppléant-e ?

M. R. Emery : Il propose Mme Sybil Berthet.

Mme S. Berthet : Elle accepte volontiers et est élue par acclamations.

M. M. Colliard : Il accepte aussi et est élu par acclamations.

Mme B. Leprovost est élue Présidente par acclamations.

M. Yves Sesseli passe 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Le nouveau Bureau se compose comme suit :

Présidente :	Mme B. Leprovost	Scrutateur :	M. R. Emery
1 <sup>ère</sup> Vice-Président :	M. Yves Sesseli	Scrutatrice suppl. :	Mme S. Berthet
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	M. Michel Bertholet	Scrutateur suppl. :	M. M. Colliard
Scrutatrice :	Mme P. Bochud	Secrétaire :	Mme E. Fedrigo

### **13. COMMUNICATION N° 2/2013 – SUCCESSION FAILLETTAZ**

Suite à l'envoi du complément d'information de ce matin, M. Raymond Bech a déposé un postulat en début de séance. Il en donne la lecture :

*« J'ai pris connaissance avec grande satisfaction du projet de construction d'appartements protégés dans le cadre de la réalisation du PPA Cully Gare et en exécution du but assigné à la commune dans les dispositions de dernière volonté de feu M. Jean Faillettaz. Je salue en particulier l'idée de réaliser un tel projet par le biais d'une structure de fondation, « véhicule » juridique tout à fait adapté à ce genre de projets.*

*Lors de l'adoption du PPA Cully Gare et des conventions y afférentes, la commune a obtenu la faculté d'exercer un droit de préemption sur la part de la parcelle dont elle devient propriétaire commune avec les CFF dans le cadre du remaniement foncier (parcelle « O »). Selon ma compréhension, cette parcelle « O » jouxte la parcelle sur laquelle la Municipalité envisage de créer les logements protégés (dite parcelle « P »).*

*Si ma compréhension est exacte, la construction des appartements protégés permettrait de contribuer à financer, du moins partiellement, la mise en valeur de la parcelle P et réduirait d'autant l'investissement direct que devrait y consentir la commune.*

*Dans ces circonstances, et sous toutes les réserves qu'il y a lieu d'émettre en l'état quant à la capacité financière de la commune à s'engager sur un projet immobilier concernant la parcelle O, il me semble opportun que la Municipalité intègre dans sa réflexion l'acquisition de la part de la parcelle O appartenant aux CFF par l'exercice de son droit de préemption. Cette acquisition est potentiellement finançable par la diminution de l'investissement direct communal sur la parcelle P obtenue par la construction des appartements protégés. Elle permettrait à la commune de disposer d'une certaine maîtrise sur l'affectation de son « sol » et sur la politique de logement liée au PPA Cully Gare.*

*Je demande ainsi au Conseil communal d'inviter la Municipalité, sous la forme d'un postulat (au sens de l'article 58 a du règlement du Conseil communal), à intégrer concrètement dans la réalisation du PPA Cully Gare l'acquisition de la parcelle O et sa mise en valeur sous une forme assurant un développement harmonieux et durable de la zone d'habitation concernée (mixité sociale, rendement raisonnable et à long terme, etc). »*

#### **Qui soutient le postulat de M. Raymond Bech ?**

Au vote, le postulat est accepté par 43 voix et 11 abstentions.

Mme F. Gross : Elle se demande si une réflexion a été faite par rapport à cette communication municipale, à savoir un contact a-t-il été pris avec un acteur économique important comme l'Hôpital de Lavaux qui a présenté un projet ? N'y a-t-il pas quelque chose à faire ensemble, plutôt que deux projets séparés. Cela a-t-il été envisagé ?

M. le Syndic : Une réflexion a été faite de déplacer notamment les pompiers et la voirie de la place de la Gare ailleurs pour y créer un certain nombre d'appartements. La commune aura besoin de financement. Les fonds de la Fondation seront utilisés dans le 1<sup>er</sup> bâtiment qui comprendra des appartements protégés de 1,5 pièce et 2,5 pièces avec une partie commune. Des locaux sont prévus en dessous et pour le CMS local, 400m<sup>2</sup> seraient utilisés. La Maison Cuénoud, par obligation du transfert des terrains, devra être dans ce bâtiment. Grâce à la Fondation, il y aura moins besoin de capital et il tient à rappeler que la Fondation et le désir de l'exécuteur testamentaire précisent que la commune doit utiliser l'argent pour une construction d'un objet tel que celui-ci et dont la commune est seule gérante. La Fondation doit rester indépendante et gérer la construction de ce site de manière autonome. Il n'a pas bien compris dans le postulat si la partie des CFF doit être rachetée ?

M. R. Bech : La partie dont les CFF et la commune sont copropriétaires est précisément celle qui fait l'objet du postulat. Cette parcelle fait l'objet d'un droit de préemption en faveur de Racle Invest SA (selon

convention foncière du 22 juin 2011), mais la commune a pu obtenir un droit de préemption préférentiel primant sur celui de Racle Invest SA (avenant à la convention foncière approuvé en Conseil communal du 11 février 2013). La commune a donc effectivement la possibilité d'acheter la moitié de la parcelle qui appartient aux CFF. Le postulat porte bien sur celle-ci. Pour clarifier les choses, un droit de préemption avait aussi été obtenu sur la parcelle tout à l'ouest (N). Ce second droit de préemption ne fait pas l'objet du postulat.

- M. le Syndic : Cela demande un plan d'investissements supérieur aux capacités actuelles de la commune, toutefois cela fait partie d'une gestion normale du patrimoine.
- M. J.C. Schwaab : Il attire l'attention sur la procédure et souhaite savoir quelle est la portée exacte du débat, car selon l'art. 60 du règlement du Conseil, l'assemblée devrait statuer immédiatement après délibération ? On vient de faire un vote et la délibération a lieu maintenant. S'agissait-il d'un vote définitif ?
- M. le Président : Il explique que le Conseil a voté un soutien au postulat présenté et la Municipalité n'a pas de contrainte par rapport à une motion. La Municipalité a envoyé deux propositions dont une tardivement. Il ne voit pas une grande différence, à part le postulat de M. Bech qui propose l'achat d'un terrain par la Fondation.
- M. R. Bech : Si la commune décide finalement de ne pas procéder à l'achat de la parcelle O (ou plutôt à l'achat de la part des CFF) pour y construire elle-même, le postulat exige au minimum que la Municipalité explique pourquoi un tel achat n'apparaît pas possible. L'objectif du postulat est d'intégrer dans la réalisation du PPA la parcelle O comme étant une nouvelle parcelle communale sur laquelle la commune doit élaborer un projet de construction. S'il s'avère en fin de compte qu'un tel projet n'est pas réaliste, la Municipalité devra en expliquer précisément et concrètement les raisons. Mais le postulat n'oblige pas la Municipalité à acquérir la parcelle O.
- M. J.C. Schwaab : Il est d'accord sur le fonds, mais pas sur la forme.
- M. R. Bech : Il est difficile de faire un débat à chaud, compte tenu que le Conseil communal n'était pas préparé. La Municipalité a une mission qu'elle réalisera avec une proposition qui est la réalisation du postulat.
- Mme A.-V. Wiget : Autant elle était contente du montant de la vente par la Municipalité qu'elle félicite, autant elle est étonnée de ne pas avoir un scénario avec l'Hôpital de Lavaux, sous forme d'une Fondation qui travaille en partenariat avec l'hôpital. Les explications de M. le Syndic ne l'ont pas convaincue.

- M. le Syndic : Dans la 1<sup>ère</sup> communication, on pouvait lire qu'un des projets envisagés pour l'affectation des fonds était une attribution à une institution d'utilité publique existante et poursuivant des buts compatibles avec la convention. Pour le moment, aucune décision n'a été prise. Il faut y réfléchir calmement et faire différents scénarios. Une chose est sûre, c'est que l'argent est bloqué sur un compte et l'on ne pourra pas l'utiliser sans l'accord de l'exécuteur testamentaire. Plusieurs pistes vont être envisagées. Les appartements protégés ne devraient pas coûter plus de CHF 1'400 par mois, ce qui n'est pas mal sur la place.
- M. J. Potterat : Il revient sur la question du postulat. Il rappelle que la commune avait renégocié pour avoir une compensation plus grande que les CFF parce que l'on mettait un terrain qui valait plus cher et maintenant on propose de l'acheter.
- M. R. Bech : Ceci est inexact. Par rapport à la première convention foncière, le conseil communal a demandé deux modifications : 1) que la commune obtienne une compensation financière plus grande de la part des CFF dans le cadre de la valorisation des terrains, ce qui a été fait, et 2) que la commune obtienne un droit de priorité (ou de préemption) primant sur celui accordé à Racle Invest SA pour l'achat de la parcelle O, devenue copropriété de la commune et des CFF, et qu'il est prévu de vendre aux enchères dans le cadre de la convention foncière du PPA Cully-Gare. L'exercice de ce droit, et donc l'achat de la parcelle O (ou plutôt de la part des CFF), dépend évidemment de la capacité financière de la commune. Avec l'apport d'une source de financement provenant du legs Faillettaz d'environ 8 millions de francs pour la construction d'appartements protégés, la commune disposerait donc d'une capacité d'investir supplémentaire d'un montant équivalant pour acheter et construire la parcelle O. Cela devrait donc pousser la commune à faire une réflexion approfondie sur cette possibilité et le postulat est déposé dans ce but.
- Quant à la collaboration avec la Fondation de l'hôpital, il existe aussi dans le projet de ce dernier la construction d'appartements protégés et au minimum, il y aurait une coopération à faire entre les 2 projets parallèles.
- M. D. Fauquex : En page 3 de la communication municipale n° 2/2013, il est mentionné que le solde disponible sera affecté par la commune à des fins compatibles avec le but assigné par M. Jean Faillettaz à cette attribution, à savoir la construction, dans le style classique de la région, d'une maison de retraite confortable pour personnes âgées, plus spécialement en faveur des vignerons et de leurs familles. Cela signifie-t-il que les vignerons et leurs familles auraient la priorité ?

M. le Syndic : Il acquiesce. L'utilisation des ces appartements protégés sera prioritairement donné aux vigneron et leurs familles, puis aux habitants de Bourg-en-Lavaux uniquement.

## **14. COMMUNICATIONS MUNICIPALES**

### **M. le Syndic Max GRAF**

Le PPA Cully Gare a été légalisé depuis le 19 juin, après 8 ans de travail. On pourra enfin pouvoir commencer à construire. Il tient ici à féliciter MM. les anciens Municipaux Jean-François Potterat et Michel Fouvy qui ont pensé à ce projet à l'époque. Comme promis, on va passer par toutes les étapes, afin que le village continue à vivre. Le Conseil communal entendra parler prochainement du futur projet des Fortunades où se trouveront probablement les pompiers, la voirie et un local des archives.

### **M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET**

Il remercie le Conseil d'avoir accepté la fusion des SDIS de Gourze, Forestay et Savigny. Il y aura du travail d'ici le 31 décembre 2013 à l'occasion de ce regroupement.

### **M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE**

Il informe que le 23 mai a eu lieu, aux Mariadoules, une séance entre les vigneron et l'APOL sur les chemins viticoles, à savoir apposer sur leur véhicule leur n° de téléphone portable s'ils dérangent le passage sur les routes.

Concernant les feux de vigne, s'agissant d'une ordonnance cantonale, les vigneron ont reçu l'information de téléphoner au SEVEN.

Quant au concept de stationnement pour les manifestations, cela fonctionne bien. Il est donc utile d'annoncer lorsqu'une manifestation a lieu. Cela permet de passer une bonne soirée et de faciliter le travail de la police sans qu'elle sévisse.

Tourisme : Les hôteliers et chambres d'hôtes souhaitent créer une Lavaux-Card en projet pour 2014. Cela fera l'objet d'un préavis pour une augmentation de la taxe de séjour, d'entente avec les hôteliers et les loueurs de chambres d'hôtes.

Borne géomatique : on reste dans l'attente du nouveau site Internet de Boug-en-Lavaux.

Une séance de Police population aura lieu demain soir à Epesses. Il s'agit d'un concept de la gendarmerie vaudoise dont Grandvaux, Riex et Villette faisaient déjà partie. Cela concerne plus particulièrement les villages d'Epesses et de Cully.

### **Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS**

Elle remercie l'audience de l'acceptation du préavis n° 13/2013 sur la décoration et l'éclairage de Noël.

Elle informe que M. Gaël Cantoro a été engagé comme vigneron-tâcheron au 1<sup>er</sup> novembre 2013, pour remplacer M. Guido Lombardi qui part à la retraite.

**M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**

Creux-des-Fontaines à Grandvaux : d'ici 2 à 3 semaines, le tapis définitif pourra enfin être mis, le retard étant dû aux conditions météorologiques déplorables.

Chemin des Murs à Aran : les travaux seront également terminés d'ici 2 bonnes semaines.

Trous dans les hauts de la commune : M. Favey les a relevés et cela suit son cours.

Il souhaite prendre rendez-vous avec la Commission des finances dans les 15 prochains jours. La Municipalité a une séance extraordinaire le 2 juillet prochain à Savigny, car le Conseil d'Etat et l'Union des communes vaudoises n'ont pas encore pu se mettre d'accord sur la répartition de la facture sociale et la péréquation. La réunion avec la Commission des finances porterait donc sur le taux d'imposition.

Il remercie encore le Conseil de l'acceptation des préavis sur l'eau aux Colombaires et sur les comptes 2012. Merci aussi aux Commissions de gestion et des Finances de la bonne entente.

**M. le Conseiller municipal Georges HAUERT**

Il rappelle que le martelage a lieu le 25 juillet.

Les travaux de réfection des chambres de l'Auberge du Raisin sont terminés.

**M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI**

Il remercie le Conseil de l'acceptation du préavis sur la création de l'ASCL. Il mentionne que l'information municipale sur la réorganisation scolaire qui a été distribuée ce soir, ainsi que les prochaines à venir, seront transmises aux parents à la fin de l'année scolaire, via les élèves.

Il souhaite attirer l'attention sur quelques points majeurs dont la création de ce nouvel établissement scolaire avec Chexbres, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin. M. Michel Bovard, actuel Directeur, a été nommé futur Directeur de ce nouvel établissement scolaire dès le 1<sup>er</sup> août 2014. Il espère que l'ASCL sera créée ce qui impliquera, lors d'un prochain Conseil, l'élection de représentants de la commune au sein du Conseil intercommunal.

La création d'un Conseil d'établissement est prévue pour le début de l'année 2014.

Quant au Collège du Verney, un appel à concours a été lancé au mois de mai. Le dépôt des projets est prévu d'ici au 12 août, le choix des projets, à mi-octobre et le début des procédures de mise à l'enquête, au début de l'année prochaine, ce qui est réjouissant.

Un travail sur le regroupement des classes entre les collèges des Ruvines à Cully et du Genevrey à Grandvaux est en cours. L'idée serait d'avoir le 1<sup>er</sup> cycle primaire à Grandvaux et le 2<sup>ème</sup> cycle primaire aux Ruvines. Il s'agit là d'une hypothèse de travail.

Pendant la période de transition, la commune de Pully qu'il remercie ici, a accepté de prolonger l'accueil des élèves de Bourg-en-Lavaux. Les élèves qui commenceront leur scolarité à Pully la finiront aussi à Pully.

La future mise en chantier du PPA de l'Hôpital entrainera à terme la démolition de l'UAPE de la Capite. La Municipalité souhaite regrouper l'intégralité des infrastructures parascolaires. Des préavis de demande de crédit seront présentés au Conseil d'ici la fin de l'année.

Quant aux transports scolaires, une étude est prévue en 2014.



Logiciel de gestion des RH : Un achat de logiciel de gestion de l'ordre de CHF 29'000 non budgété est prévu. La commune doit se doter d'un tel logiciel et a donc décidé d'engager un tel investissement par rapport à l'urgence de la situation.

Nouveau site Internet de Bourg-en-Lavaux : La commune a lancé un appel d'offres sur invitation et c'est le groupe Mediancer qui a gagné le concours. Comme il est représenté par Mme de Palma, Conseillère communale, les offres ont été évaluées par deux experts et c'est effectivement Mediancer qui est sorti en premier.

Une démonstration a lieu par Mme L. de Palma avec explications de M. Kazemi.

## 15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. J.C. Schwaab : A propos de « La Feuille », des gens lui ont fait remarquer qu'il y avait peu de choses sur la vigne et la viticulture. Y a-t-il une ligne rédactionnelle ? Est-il prévu de rééquilibrer le contenu, puisque notre région est passablement sous les feux de la rampe ?

M. Y. Kazemi, Municipal : Il n'y a pas de ligne rédactionnelle qui évite ce sujet. Il essaie de panacher et en tiendra compte pour la suite.

M. L. Massy : Concernant la piste de chantier d'autoroute où de gros travaux de soutènement des murs sont en cours, la Municipalité a-t-elle fait des réserves quant à la route qui passe des mains du canton à la commune ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : On s'est rendu compte que la route de Chantier, depuis le virage de la cabane des éclaireurs jusqu'à la limite de la commune voisine, appartient à la Confédération. Quant au refus de réparer la RC 780, on a demandé un rendez-vous avec les chefs de service de l'Etat de Vaud qui n'ont pas encore rendu réponse.

M. L. Massy : Au Chemin des Monts, sur le bourg d'Epesses, ainsi que sur le Chemin du Clos du Boux et le pont de l'Aratar, il explique que des grilles ont été volées. Il a aussitôt averti les employés communaux. Les cônes oranges qu'ils ont mis ne sont pas suffisants par rapport à la sécurité du chemin. Qu'en est-il ?

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il n'a pas été informé de cela. Sa collègue, Mme Gross, l'informe que les grilles ont été commandées et qu'elles ne sont pas encore arrivées.

M. L. Massy : L'impression générale à Epesses, malgré qu'il fasse partie de la grande commune de Bourg-en-Lavaux, au point de vue entretien,

est d'être au bout de la chaîne. La commune s'occupe plus des 2 gros bourgs et oublie les petits. Qu'en est-il ?

Il y a eu un gros orage à Epesses le 2 mai : tous les chemins communaux étaient pleins de terre et les coulisses bouchées. Personne n'est intervenu.

Mme N. Gross, Municipale : Elle est étonnée par cette remarque, car elle vit dans le même village que lui. La balayeuse passe une fois par semaine. Il existe effectivement plus de manifestations à Cully et la voirie est plus occupée dans ce village. Elle peut confirmer que la balayeuse passe dans tous les villages de fond en comble.

Le 2 mai, Epesses a été plus épargné que les hauts de la commune, particulièrement à Grandvaux. Il y a eu d'autres priorités ce jour-là. Tout ne s'est pas fait en une semaine.

La parole n'est plus demandée, le Président prend la parole :

*« Mesdames, Messieurs, Cher-ères collègues,*

*2 ans déjà que vous m'avez fait l'honneur de m'élire à la présidence du Conseil communal de notre nouvelle commune de Bourg-en-Lavaux. Le temps passe très vite et après des débuts un peu chahutés, suite à des décisions traditionnelles mais ne respectant pas la loi sur les communes, nous avons siégé 12 fois et étudié 47 préavis, et tout ceci dans un véritable esprit d'équipe. J'avais promis d'être un Président rassembleur et j'ai été comblé au vu du travail de toutes les commissions, sans esprit de clocher, avec comme but principal la mise en route de notre nouvelle commune. Je vous en remercie.*

*Merci à toute l'équipe du bureau pour le travail accompli et leur disponibilité pour les séances de bureau et les 12 dimanches d'élections ou de votations consacrés au dépouillement. Un merci particulier à Eliane pour son professionnalisme dans la préparation des séances et des dépouillements.*

*Merci également à la Municipalité et au Greffe pour la bonne collaboration tout au long de ces deux années. Merci enfin à vous toutes et tous de m'avoir permis de vivre ces deux années à la tête de notre Conseil, j'en ai été fier et heureux.*

*Je rentre dans le rang et me réjouis de travailler à vos côtés. Bon vent à la nouvelle Présidente et à son équipe ! »*

Le Président remet ensuite une attention à chaque membre du Bureau.

*(Acclamations)*

Il rappelle que la prochaine séance aura lieu **le lundi 28 octobre à la salle des Mariadoules à Aran, à 20h** et souhaite à toutes et à tous un bel été !

Madame B. Leprovost : Elle remercie M. Bandini, car elle a beaucoup apprécié de travailler avec lui pendant 2 ans par son humour, sa pertinence et son professionnalisme. Elle remercie le Conseil de sa confiance et espère qu'elle travaillera comme il faut.

*(Acclamations)*

La séance est levée à 22h35.

*Un apéritif est offert.*

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo

Aran, le 5 juillet 2013